

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN  
DU 18 DECEMBRE 2017 A 20H30

Réunion présidée par : RIVIERE Christian, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, DEL NERO David, GARNIER Pascal, GOULARD Lénaïg, GOURVES Muriel, LE DREFF Christophe, MAGOT Monique, MALARDE-AUBERTINY Sandrine, MARTIN Corinne, MONTOYA Jocelyne, QUEMERE Denis, RIVIERE Bruno, ROUE Christian, SIMON Mikaël.

Procurations : LAGADIC Nancy à GOULARD Lénaïg, LE GOFF Romain à SIMON Mikaël, MONTOYA Jocelyne à RIVIERE Christian.

Excusées : CASELLINO Mona, LE MAOUT Delphine.

Secrétaire de séance : MAGOT Monique.

-----  
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 NOVEMBRE 2017

Le compte-rendu, qui a été modifié par une remarque de Mona CASELLINO relative à l'oubli d'une question, est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS ANNUELS 2016 - PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAU POTABLE

Conformément à l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire présente les rapports 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX, PERISCOLAIRES ET ALSH POUR 2018

Sandrine AUVERTINY-MALARDE communique la proposition d'augmentation des tarifs communaux, périscolaires et ALSH pour 2018.

Les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir sont inchangés, car les tarifs modulés ont été instaurés au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

L'accueil périscolaire du mercredi ainsi que l'ALSH, voient leurs tarifs augmenter de 3%.

M. GARNIER demande pourquoi les concessions au cimetière sont augmentées. M. le Maire fait remarquer que ces tarifs restent bas. M. GARNIER ne comprend toujours pas cette augmentation ; il lui est expliqué que l'entretien du cimetière en Zéro Phyto est extrêmement chronophage pour le service technique des espaces verts, et donc coûteux pour la commune.

M. ARZUR affirme qu'il sera nécessaire en 2018 de réfléchir à des solutions pour simplifier et rationaliser cet entretien. Du gazon pourrait être planté à la place des allées gravillonnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les tarifs communaux pour 2018 tels que joints en annexe.

CONVENTION AVEC LE SDEF - ENFOUISSEMENT DE RESEAUX A BELLEVUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation à Bellevue.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, une convention doit être signée avec le SDEF, afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses est la suivante :

- Réseau BT	80 000 € HT
- Eclairage public	10 300 € HT
- Réseau téléphonique (génie civil)	13 400 € HT
- SOIT UN TOTAL DE	103 700 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF 80 000 €
  - Financement de la commune
    - 0 € pour la basse tension
    - 12 360 € pour l'éclairage public
    - 16 080 € pour les télécommunications
- SOIT AU TOTAL UNE PARTICIPATION DE 28 440 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et télécommunications.
- ACCEPTE le plan de financement proposé par le Maire, et le versement de la participation communale estimée à 28 440 €.
- AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, ainsi que ses éventuels avenants.

#### CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES A LA PREFECTURE – AVENANT N° 2

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention a été signée entre la commune et la Préfecture du Finistère, permettant la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Afin d'ajouter les documents budgétaires au périmètre des actes, un avenant est nécessaire. M. RIVIERE demande au Conseil de l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de télétransmission des actes entre la commune et la Préfecture du Finistère, tel que joint en annexe.

#### ANALYSE FINANCIERE 2016

L'analyse financière 2016 est présentée par Mme AUBERTINY-MALARDE ; le document est projeté aux conseillers.

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Décorations de Noël : M. SIMON transmet les compliments entendus sur les décorations de Noël du Parc de la Mairie.

M. ARZUR souligne que tout a été réalisé en interne, par les agents de la commune.

M. GARNIER demande pour quelle raison rien n'a été fait à Moulin du Pont. M. ARZUR convient que M. le Maire souhaitait des illuminations dans ce quartier, mais que techniquement, cela était difficile cette année. Il réfléchit à une décoration pour l'été à Moulin du Pont.

Noël des écoliers : Le Père Noël donne rendez-vous aux enfants de Pleuven à la salle LANNURIEN, le 22 décembre.

Vœux du Maire : Ils auront lieu le 12 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 22 décembre 2017.

Le Maire,

Christian RIVIERE.

